ADRESSE

DES GRENADIERS NATIONAUX

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Présentée le 6 août 1792, l'an quatrième de la liberté ;

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

LÉGISLATEURS,

LA vraie liberté ne peut exister que dans un pays où les lois sont fondées sur les vrais principes ; et ces principes sont les droits de l'homme. Ils ont été solemnellement proclamés dans la France ; ils doivent sans cesse guider les représentans du peuple, et le peuple lui-même : du moment où les institutions sociales s'écartent de ces bases immortelles, la liberté languit, tombe et périt, si des mains habiles et vertueuses ne viennent redresser les trop communs abus.

Nous autres citoyens, pénétrés de cette importante vérité, nous voulons contribuer autant qu'il

est en nous à repousser les maux qu'entraîne nécessairement son oubli, et nous venons sacrifier à la sainte égalité, en renonçant à la distinction futile qu'ont introduite parmi les citoyens armés, des hommes qui n'ont pas eu le courage d'être grands, lorsqu'ils pouvoient atteindre à l'immortalité, en fondant d'une manière inébranlable le règne de la raison et de la justice.

Nous venons déclarer que nous renonçons à une distinction dangereuse, en abdiquant le titre de grenadier de la garde nationale, en nous dépouillant de tous les signes qui la décorent, pour n'être que des citoyens-soldats.

Nous déposons sur le bureau nos bonnets et nos épaulettes. Rien ne peut nous engager à les porter encore, lorsqu'ils deviennent dans Paris un signe de division, et qu'ils parent le front et les épaules de la plupart des habitués des Tuileries, et de tant de ci-devant, qui ne se sont patriotisés depuis le 20 juin, que pour mieux appuyer les desseins du Pouvoir exécutif. qu'ils servent également du poignard et de la plume.

Aucune loi ne peut nous astreindre à être grenadiers de la garde nationale : nous cessons donc de l'être, et nous prions l'Assemblée nationale d'envoyer à l'armée des ornemens militaires, plutôt faits pour épouvanter les Autrichiens, que pour établir entre les citoyens-soldats une ligne de démarcation, et servir merveilleusement les perfides projets des ennemis de la liberté, qui, indignes d'être patriotes, sont même trop lâches pour oser défendre à Coblentz la cause de l'aristocratie dont ils ne sont que les bas valets.

Nous observons à l'Assemblée Nationale, qu'un service exact de notre part dans les compagnies

primaires, prouvera à tous les malveillans qui voudroient jeter de la défaveur sur notre démarche, que nous mériterons toujours le titre de bons citoyens ; et quoique nous donnions nos bonnets, soyez sûrs que vous trouverez toujours nos chapeaux dans le chemin de l'honneur.

Suivent les signatures, au nombre de treize.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.